

COLLOQUE **PÔLE**
« **GOVERNANCE**
DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES »



RECUEIL DES RÉSUMÉS

MAISON
DES SCIENCES
DE L'HOMME
EN BRETAGNE

Du pôle aux Réseaux

Autour de la **construction** d'un «système»
d'**enseignement supérieur** et de
recherche en Bretagne.
Entre **déploiement territorial**,
diversification et **structurations**.

1945
~
2015

18 - 19 juin 2015 ~ **RENNES**



Table des matières

<p>‣ Structure et évolution des effectifs de l'enseignement supérieur breton Pascale Mériot, Université Rennes 1, CIAPHS (EA 2241)</p>	2
<p>‣ La première phase du déploiement spatial de l'Enseignement supérieur en Bretagne – 1958-1975 : facteurs et acteurs ; procédures et arbitrages André Lespagnol, Université Rennes 2, CERHIO (UMR CNRS 6258)</p>	3
<p>‣ L'accueil, fil rouge de la structuration de l'enseignement supérieur en Bretagne (1985-2000) Marcel André, ancien ingénieur de recherche au rectorat de l'académie de Rennes</p>	4
<p>‣ La formation universitaire aux métiers du sport et de l'éducation physique en Bretagne : acteurs et territoires (1965-2015) Julien Fuchs, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (EA 4451), Thierry Michot, Université de Bretagne occidentale, Atelier de recherche sociologique (EA 3149), Tanguy Philippe, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (EA 4451), Jean-Nicolas Renaud, École normale supérieure 2 SEP, Rennes, Violences, Identités Politiques et Sports (EA 4636)</p>	5
<p>‣ Genèse de la filière AES à Rennes. Entre projets nationaux et applications locales Alexandra Filhon, Université Rennes 2, ESO (UMR CNRS 6590) et Céline Dumoulin, UVSQ, Printemps (UMR CNRS 8085)</p>	6
<p>‣ Les stratégies territoriales de la Faculté de droit de Rennes (1945-2010) Daniel Gadbin, Université de Rennes 1, Doyen honoraire de la Faculté de droit et science politique de Rennes, IODE (UMR 6262)</p>	7
<p>‣ La construction universitaire sur site secondaire, entre jeu d'acteurs et contexte plus ou moins porteur : l'exemple quimpérois (1969-2014). Jean-Luc Le Cam, Université de Bretagne Occidentale, CRBC (EA 4451)</p>	9
<p>‣ La création de l'Université de Bretagne-Sud en trois actes Lysiane Métayer-Noel, Université de Bretagne sud, LIMATB (EA 4250)</p>	10
<p>‣ Les élus bretons, des acteurs centraux du système d'Enseignement supérieur et de recherche (ESR) depuis 1945. François Prigent, Université Rennes 2, CERHIO (UMR CNRS 6258)</p>	11
<p>‣ Les recompositions des territoires universitaires bretons : la singularité régionale à l'épreuve des injonctions nationales Catherine Soldano, Université de Toulouse Jean Jaurès, CERTOP (UMR CNRS 5044)</p>	12
<p>‣ Les voies de la recomposition de l'ESR dans l'Ouest : des pôles européens à la COMUE UBL Animée par André Lespagnol avec la participation de Alain Abécassis (MESR), Alain Even (ancien président du CESER), Armand Frémont (géographe et ancien recteur), Daniel Le Couédic (Université de Bretagne occidentale) et Yann Tanguy (Université de Nantes).</p>	13
<p>‣ Entre utopie et réalités. Le projet (1944) de campus universitaire unique en périphérie de Rennes, à Villejean, et les raisons de son abandon. Matthieu Leprince, Université de Rennes 1, CREM (UMR CNRS 6211)</p>	15
<p>‣ Le site de Ker Lann : genèse et naissance d'un campus atypique Alain Charraud, inspecteur général honoraire de l'Insee, président du Conseil de l'Ensayi</p>	16
<p>‣ La création d'une antenne de l'ENS Cachan à Ker Lann en 1994 Florent Le Bot, Université d'Évry Val d'Essonne, IDHES Évry et Cachan (UMR CNRS 8533)</p>	19
<p>‣ Déploiement des Ecoles d'ingénieurs en Bretagne dans le secteur Télécom / Numérique (1960-2015) Jean-Yves Merrien, Armorhistel et Philippe Dupuis, CNET Lannion</p>	21
<p>‣ L'ISTPM et le CNEOX : présence en Bretagne et fusion Gilles Chatry, IFREMER</p>	22
<p>‣ Approche systémique des années 1966 - 1967 en Bretagne : des années décisives pour le développement à Brest de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences et techniques de la mer Hervé Ferrière et Sylvain Laubé, Université de Bretagne occidentale, CFV (EA 1161)</p>	24
<p>‣ Des laboratoires et des pratiques scientifiques au service de l'économie productive des villes moyennes ? Structuration de spécialités scientifiques et recomposition de la demande sociale à l'échelle des agglomérations de Quimper (Finistère) et Fougères (Ille-et-Vilaine). Josselin Tallec, Université J-F. Champollion – Albi, LISST-CIEU (UMR CNRS 5193)</p>	25
<p>‣ Le processus de déconcentration et de rééquilibrage de la carte de la recherche dans les années 1990 : le cas de la Bretagne Guy BAUELLE, Université Rennes 2, ESO (UMR CNRS 6590) et Bertrand MORO, Université Rennes 2, MSHB (USR 3549)</p>	26

■ Session 1 : Politiques d'accueil et déploiements territoriaux

Structure et évolution des effectifs de l'enseignement supérieur breton

Pascale Mériot, Université Rennes 1, CIAPHS (EA 2241)

A partir des années 1960, la croissance des effectifs étudiants est vive partout en France et plus particulièrement en Bretagne. Cette communication vise, d'une part, à comprendre l'évolution des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur breton, de les comparer aux évolutions nationales et d'en souligner les spécificités, en particulier au regard de la création de sites d'enseignement supérieur et, d'autre part, de fournir un état des lieux actuel de la répartition des inscrits entre les différents établissements d'enseignement supérieur.

Les raisons invoquées de cette forte croissance sont multiples : la croissance démographique (le baby-boom), une demande accrue des familles en raison d'une augmentation de leur niveau de vie qui se traduit également par une durée moyenne des études plus grande, une demande des entreprises d'une main d'œuvre plus qualifiée et une volonté politique d'augmenter le niveau éducatif de ses citoyens. Parallèlement, l'offre de formation s'est fortement diversifiée : type de formation, spécialités de formation et répartition géographique de l'offre.

Il est possible de découper ces sept dernières décennies en plusieurs phases : de 1945 à 1960, les effectifs commencent à décoller, de 1960 à 1970, ils connaissent une première poussée, de 1970 à 1985, leur croissance se ralentit, les années de 1985 à 1995 correspondent à la seconde poussée, elle fait suite au boom démographique des lycées et est due, en partie, au développement des formations supérieures courtes (IUT et STS en particulier) et enfin à partir de 1995, nous assistons à des mouvements de baisse et de hausse liés, entre autres, à l'évolution de la population en âge d'être scolarisée dans l'enseignement supérieur.

Toutes les académies n'ont connu ni le même rythme de croissance ni la même stratégie de développement de l'enseignement supérieur. Ainsi, une spécificité bretonne est la présence de nombreux sites d'enseignement supérieur (47 en 2010) et donc une moins grande polarisation de l'enseignement supérieur autour d'un grand pôle universitaire.

■ Session 1 : Politiques d'accueil et déploiements territoriaux

La première phase du déploiement spatial de l'Enseignement supérieur en Bretagne – 1958-1975 : facteurs et acteurs ; procédures et arbitrages

André Lespagnol, Université Rennes 2, CERHIO (UMR CNRS 6258)

On connaît l'importance de la « phase U2000 » dans le déploiement territorial de l'enseignement supérieur en Bretagne durant les années 1990. Mais l'on a moins analysé la première phase de ce processus, qui s'est amorcée et développée dès les années 1956-75, en deux temps.

Dès 1956-62, dans le ressort d'une « grande » Université de Rennes recouvrant jusqu'en 1962 7 départements (dont 44-49-53), et dans le cadre d'une politique nationale impulsée par le DGES Gaston Berger, s'est opéré un premier déploiement vers les villes de plus de 100 000 h., avec la création de collèges universitaires visant à la « décentralisation universitaire » à Nantes, Angers, Brest. Soutenue-inégalement (Cf. contraste Brest-Angers)- par les pouvoirs locaux, elle aboutit rapidement à l'émergence de nouveaux pôles universitaires et à un premier démantèlement du « monopole » universitaire rennais.

Mais il faut souligner que dès le milieu des années 60 s'amorce une seconde phase de dissémination de structures d'enseignement supérieur vers des sites de villes moyennes cette fois, aboutissant entre 1966 et 1975 à leur implantation sur 5 nouveaux sites, (outre les projets avortés sur deux autres), jetant ainsi les bases dès 1975 d'une carte très spécifique de l'ESR dans la Bretagne « administrative ».

Au delà des facteurs démographiques généraux qui en constituent l'arrière-plan, nous essaierons d'analyser- en nous appuyant sur les archives rectorales et des témoignages écrits et oraux d'acteurs-clés- quels ont été les facteurs et jeux d'acteurs qui ont déterminé ce déploiement territorial particulièrement précoce.

Il s'agira de voir d'abord quelle a été la part des impulsions nationales, dans le cadre de la préparation des Vème et VIème Plan, avec des initiatives fortes comme celle de la création des IUT (décret de janvier 1966), lourde d'incidences territoriales, mais aussi des flottements quant à la poursuite de la création de collèges de 1er cycle vers les villes moyennes.

Mais l'analyse portera tout autant le jeu des multiples acteurs « territoriaux » impliqués, y compris celui du représentant de l'Etat, le Recteur (par ailleurs président du conseil de l'Université), qu'il s'agisse des acteurs académiques (Facultés puis Universités, très proactives, avec marge d'initiative), des élus (maires, mais aussi certains « grands élus »), et des milieux économiques, privés (les CCI), voire publics tel le CNET.

Il s'agira enfin de voir quelles procédures de réflexion et concertation ont été mises en œuvre dès ces années 1964-75, tant pour la préparation du Plan, avec désormais à partir de 1964 consultation en Région via la CODER, que pour l'implantation des IUT (avec une commission ad hoc très plurielle en 1966-69), qui ont pu contribuer à l'élaboration d'une première « carte universitaire » très typée, en place vers 1973-75.

Session 1 : Politiques d'accueil et déploiements territoriaux

L'accueil, fil rouge de la structuration de l'enseignement supérieur en Bretagne (1985-2000)

Marcel André, ancien ingénieur de recherche au rectorat de l'académie de Rennes

Les années 85-2000 ne sont-elles que celles de la «déferlante étudiante», comme l'ont suggéré de nombreux témoins¹ ? Certes, les effectifs connaissent une croissance importante, jamais atteinte depuis, engendrant des difficultés sur les conditions d'accueil des étudiants, en particulier dans les universités. Pour autant, l'accueil des étudiants est une notion polysémique. Baromètre de l'enseignement supérieur, il comporte de multiples facettes. Certains s'en réjouissent en y voyant une chance de démocratisation, une forme de reconnaissance, voire une aubaine si elle était assortie de moyens supplémentaires. D'autres – parfois les mêmes – s'interrogent sur la qualité de l'enseignement supérieur, les risques d'échec des étudiants, la capacité de l'économie à absorber les diplômés, avec les risques de déclassement.

Dans la période «Université 2000», en Bretagne comme dans d'autres régions, la priorité à l'accueil se conjugue avec la mise en place de nouvelles formes de gouvernance territoriale, illustrée par les contrats de plan Etat-Région et le plan Université 2000. Dès 1986, le monde académique, en profonde mutation depuis les lois DEFERRE et SAVARY, se trouve en rapport avec des collectivités territoriales disposant de nouvelles compétences en matière éducative, par exemple celle de la planification scolaire. Les élus locaux qui construisent de nouveaux lycées et se préoccupent des flux d'élèves ne peuvent pas rester insensibles aux poursuites d'études vers l'enseignement supérieur. Mais quel usage, les universités vont-elles faire des dispositifs prévus par la nouvelle loi pour l'accueil des nouveaux bacheliers alors que les ressources procédurales et financières ne sont pas toujours au rendez-vous ?

Dans ce contexte singulier, au-delà de l'objectif de proposer une place à tout bachelier souhaitant poursuivre vers l'enseignement supérieur, en lui offrant le maximum de chance de réussite, d'autres enjeux se dessinent, notamment territoriaux. Ils vont mobiliser toute une gamme d'actions, à diverses échelles : procédures, pilotage des flux en amont et en aval du baccalauréat, diversification de l'offre de formation (avec une création massive de sections de techniciens supérieurs), organisation territoriale de l'enseignement supérieur (la question des sites universitaires, puis de l'université de Bretagne Sud), . . . , mais aussi créer des formes inédites de coordination entre acteurs, dans des lieux de négociation et avec des instruments nouveaux.

1 cf. Catherine BEDARIDA ; «SOS Université» ; 1994 ; Le Seuil.

Session 2 : Diversifications sectorielles et géographiques

La formation universitaire aux métiers du sport et de l'éducation physique en Bretagne : acteurs et territoires (1965-2015)

Julien Fuchs, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (EA 4451)

Thierry Michot, Université de Bretagne occidentale, Atelier de recherche sociologique (EA 3149)

Tanguy Philippe, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (EA 4451)

Jean-Nicolas Renaud, École normale supérieure 2 SEP, Rennes, Violences, Identités Politiques et Sports (EA 4636)

L'histoire locale des structures de formation et de recherche en sciences du sport, dont les contours régionaux paraissent pourtant souvent éminemment singuliers, est à faire. On ne peut que noter l'absence relative de monographies sur le sujet, hors quelques travaux (Rudolphe, Morales). Dans le cas rennais, le terrain n'est pas vierge puisqu'Yvon Léziart s'était efforcé de rassembler des sources internes pour proposer une histoire de l'UFRAPS de Rennes depuis sa création en 1971 (1994). Nous nous proposons ici d'esquisser une histoire des formations universitaires aux métiers de l'éducation physique et du sport à l'échelle de la Bretagne depuis le milieu des années 1960, avec la volonté, sur le temps long, de montrer comment ces formations se sont implantées et petit à petit diversifiées et singularisées, sur fond de concurrences territoriales et d'enjeux d'acteurs. Notre contribution vise à comprendre la complexité, à l'échelle d'une région, de la structuration de ces instances, depuis 1965 avec la reconstruction de l'IREP de Rennes, jusqu'à la création du département Sport et Education physique de l'École Normale Supérieure sur le campus de Ker Lann à Bruz au début des années 2000. Nous serons ainsi également amenés à aborder l'histoire de l'Unité d'Enseignement et de Recherche EPS puis de l'UFRAPS de Rennes, mais aussi de son antenne de Saint-Brieuc, ainsi que celle du département STAPS de Brest, créé en 1996 sur fond de volonté d'équilibrage territorial, et devenu en 2001 UFR Sport et Education physique. La Bretagne se caractérise aujourd'hui par une offre universitaire de formation et de recherche sur le sport et l'éducation physique en Bretagne désormais multi-sites, ce qui n'est pas si courant en France dans le schéma actuel des académies. Nous questionnerons ainsi la singularité des enjeux politiques et des logiques d'acteurs qui ont présidé à cette diversification progressive. Entre facteurs déclencheurs externes et velléités internes parfois contradictoires, la construction d'un espace régional de formation et de recherche aux sciences du sport et de l'éducation physique bi- voire tripolaire (Brest-Rennes-Bruz) s'impose en effet à partir du milieu des années 1990 comme une nécessité conflictuelle, dont les tensions sont révélées dans les stratégies institutionnelles et d'acteurs.

Session 2 : Diversifications sectorielles et géographiques

Genèse de la filière AES à Rennes. Entre projets nationaux et applications locales

Alexandra Filhon, Université Rennes 2, ESO (UMR CNRS 6590)

Céline Dumoulin, UVSQ, Printemps (UMR CNRS 8085)

La filière Administration Economique et Sociale (AES) apparaît en 1973 dans la période de construction de l'université de masse (Dumoulin et Filhon, 2011). Pluridisciplinaire, ouverte sur le monde professionnel, elle est d'évidence l'une des filières dont la création est encouragée et soutenue au début des années 1970 par les pouvoirs publics et le Ministère de l'enseignement supérieur.

La création de cette formation a donné lieu à de nombreux débats au sein du CNESER qui traduisaient de fortes divergences quant à la visée de ce nouveau diplôme. De fait, le DEUG AES autorise au niveau des établissements des déclinaisons différentes selon les configurations locales et les disciplines porteuses de la formation. Alors que les nouvelles universités Rennes 1 et Rennes 2 se sont partagées les formations selon leur orientation « littéraire » ou « mathématique » l'AES par sa dimension pluridisciplinaire s'est retrouvée plébiscitée des deux côtés. Comment s'est décidé ce partage, a-t-il suscité certaines concurrences ?

Comprendre l'implantation de la filière AES c'est analyser comment une politique nationale s'applique localement mais c'est aussi saisir plus précisément les stratégies des acteurs locaux ainsi que leur visibilité dans les instances nationales. Retracer pas à pas la naissance de cette filière c'est enfin rappeler que les politiques éducatives incitant à la professionnalisation sont anciennes.

Après avoir retracé rapidement le processus de mise en place de cette filière au niveau national (Dumoulin et Filhon, 2008), nous reviendrons sur son émergence à Rennes en essayant de saisir les enjeux locaux de l'époque, les forces disciplinaires. Dans quelle mesure cette formation est-elle valorisée localement, des résistances ont-elles vu le jour ? A partir des différents matériaux mobilisés (archives, entretiens) les contextes éducatifs national et local pourront être explicités mettant en avant comment la diversité de l'offre de formation est pensée à cette période au regard des nouveaux profils étudiants et de certains débouchés professionnels.

Session 2 : Diversifications sectorielles et géographiques

Les stratégies territoriales de la Faculté de droit de Rennes (1945-2010)

Daniel Gadbin, Université de Rennes 1, Doyen honoraire de la Faculté de droit et science politique de Rennes, IODE (UMR 6262)

Après s'être historiquement imposée dans l'Académie face à Nantes et Angers, dotées en 1945 d'établissements libres sans capacité de délivrance des diplômes d'Etat, la Faculté de droit de Rennes a eu à répondre à leurs demandes de coopération exprimées dès 1945 pour l'un et 1955 pour l'autre. Dans un système facultaire dominant où les doyens pouvaient signer des conventions de délocalisation mais où les Facultés subissaient une forte tutelle de l'Etat, la Faculté rennaise a mis en place avec Nantes et avec le sceau de l'Etat un modèle relationnel qui va durablement marquer sa stratégie territoriale ultérieure : responsabilité financière des collectivités locales, contrôle pédagogique de la Faculté, rémunérations avantageuses des enseignants rennais en contrepartie de garanties de qualité des formations et diplômes délivrés. L'accord nantais permit à l'institut de s'imposer face à la Catho d'Angers. Dans les deux cas, la stratégie rennaise a ouvert la voie au lancement de Facultés d'Etat contribuant à la renaissance des universités de Nantes et Angers.

Le modèle, quelque peu abâtardi, a été étendu à Brest en 1967 dans un contexte caractérisé par l'explosion des effectifs, le sous dimensionnement d'une Faculté rennaise pourtant neuve, les ambitions des collectivités territoriales en matière d'implantations universitaires ; mais aussi les velléités de contrôle des délocalisations par l'Etat. Alors que les conditions ne sont pas encore réunies pour que la Faculté réponde favorablement aux sollicitations de la Municipalité brestoise en 1962, elle prit quelques années après l'initiative d'une négociation qui aboutit dans l'urgence à la création d'un institut sous gestion associative mais direction universitaire distincte, rattaché par décret à la Faculté. Ce système, assez baroque, n'a pas duré longtemps et était conçu comme transitoire dans la perspective de création d'un collège juridique d'Etat (en fait une UER de l'UBO en 1972).

Bien que contemporaine du « cas » brestois à deux ans près (1969) et dotée d'un cadre juridique et financier très comparable sur le fond avec cependant une plus forte interpénétration de la gestion associative et de la direction universitaire, la convention de délocalisation vannetaise, conclue par le président de l'Université, a été jugée « sans existence légale » par l'Etat. Cette délocalisation dite « sauvage » fut avantageuse pour le système facultaire qui se révélait ainsi très « résistant » même après la loi Faure. Placée sous la haute protection du Maire de Vannes, Ministre de l'Intérieur, cette délocalisation a même pu obtenir quelques aménagements au principe de non engagement de l'Etat. Pour le reste la distanciation de celui-ci jusque dans les années 90 a probablement facilité, à Vannes comme ailleurs, les dérives de la gestion associative concernant les rémunérations, tardivement stigmatisées par la cour des comptes. Elles ne peuvent faire oublier le bon bilan vannetais en termes d'absorption d'effectifs, d'ouverture sociale de l'Université, de qualité des enseignements et diplômes.

Enfin la délocalisation briochine a été entreprise à une époque plus récente où l'Etat se montrait toujours aussi vertueux et absent, et où l'Université restait aux prises avec un système facultaire certes affaibli

mais toujours résistant (1987). La création du centre porte l'empreinte vannetaise avec des similitudes frappantes : personnalité du promoteur (Charles Josselin) engagé dans la course à la 4ème université bretonne, hausse des effectifs étudiants après la petite pose du début des années 80, volontarisme sinon passage en force y compris vis-à-vis de l'Université, en proie aux doutes quant à la pertinence des délocalisations juridiques. Tout juste les collectivités locales ont-elles renoncé à une gestion associative du centre.

Un tournant décisif a cependant été pris dès 1990, facilité par l'attribution de postes fléchés par l'Etat à l'Université : « la logique des négociations passe d'une relation doyen-élus à la définition d'une politique entre universités bretonnes, villes et ministère » (E. Neveu).

La Faculté n'en a pas moins défendu ses prérogatives pédagogiques et les intérêts de ses personnels : le centre n'a pas obtenu à cette époque la Licence que les collectivités souhaitaient et le dispositif des rémunérations mis en place a continué à susciter leurs critiques récurrentes jusqu'à aujourd'hui, appuyées par des rapports de la cour des comptes. Mais le rectorat s'est toujours bien gardé d'exercer ses pouvoirs de tutelle, craignant à juste titre de « faire exploser en vol les délocalisations ».

La délocalisation briochine a d'ailleurs dû surmonter une véritable crise de confiance de la Faculté dans les années 90. Un relatif équilibre entre les quatre partenaires a pu être finalement trouvé, grâce à celui qui s'est instauré entre l'Université et la Faculté et qui prouve que le poids de cette dernière n'a pas disparu. En témoigne également l'épisode malouin, dernier en date: l'Université n'a pas pu s'opposer, malgré son faible empressement, à la création d'une filière juridique à l'IUT de Saint-Malo, voulue par le Maire de cette ville, ce qui aurait sûrement été le cas si la Faculté n'avait pas soutenu cette création.

Session 2 : Diversifications sectorielles et géographiques

La construction universitaire sur site secondaire, entre jeu d'acteurs et contexte plus ou moins porteur : l'exemple quimpérois (1969-2014).

Jean-Luc Le Cam, Université de Bretagne Occidentale, CRBC (EA 4451)

Cette communication cherche à expliquer les différentes phases d'évolution de la construction universitaire sur site secondaire dans le cadre d'une ville moyenne comme Quimper, par la combinatoire entre le jeu de différents acteurs et le contexte plus ou moins favorable des institutions et des politiques universitaires.

Le site de Quimper présente pour cette analyse plusieurs caractéristiques intéressantes. D'abord d'être une délocalisation parmi les plus anciennes (1969 IUT, 1970 Centre littéraire), ce qui permet de suivre le développement d'un site universitaire secondaire, et destiné à le rester, sur une longue période, dans des contextes institutionnels et politiques très différents. D'autre part d'être essaimé à partir d'une université elle-même très jeune, née d'une délocalisation de l'enseignement supérieur rennais à la fin des années 1950, dans un contexte de rivalité ancienne entre les deux principales villes du département, situation qui se trouve elle-même réinterprétée après l'émergence d'un nouveau pôle universitaire morbihannais. Enfin, de s'incarner dans deux composantes de nature et de statuts différents, à savoir un IUT, rapidement autonome, et des formations généralistes, annexes d'une faculté, ce qui permet de comparer sur le long terme l'évolution de ces deux types de constructions institutionnelles.

Centrée sur le jeu des acteurs en contexte et l'étude des déterminants de leur action et de leur rationalité, cette enquête puise ses sources dans les interviews individuelles collectées dans le cadre du projet HESRIB, dans des souvenirs et papiers personnels, l'auteur et certains membres de sa famille ayant été témoins ou acteurs de cette construction, tout cela étant croisé et confronté aux enseignements des archives officielles, de la presse et de la littérature grise.

Session 3 : Acteurs et recompositions

La création de l'Université de Bretagne-Sud en trois actes

Lysiane Métayer-Noel, Université de Bretagne sud, LIMATB (EA 4250)

20 ans déjà que l'Université de Bretagne-Sud a été créée ! Quelles ont été les différentes étapes qui ont permis aux forces politiques, économiques et académiques, quelques années plus tôt, de se saisir des leviers pour imaginer, à côté d'universités métropolitaines, une université de proximité dans deux villes moyennes ?

Les premières délocalisations des universités bretonnes (Rennes 1 et Bretagne Occidentale) seront effectives avec l'ouverture de formations supérieures en 1966 à Vannes et en 1972 à Lorient. Une brèche est ouverte à travers ce processus d'implantation de l'enseignement supérieur en Morbihan. À partir de ce premier acte, il faudra s'interroger sur les différentes motivations des acteurs de l'époque dont les stratégies, à terme, n'étaient pas forcément concordantes.

L'acte deux sera l'esquisse d'une quatrième université en Bretagne. Dans les années 80, l'augmentation, presque sans précédent, des effectifs étudiants ne permet plus aux trois universités bretonnes d'absorber le flux d'étudiants. La multiplication des filières de formation et leur adossement aux laboratoires de recherche nouvellement créés à Lorient et à Vannes ne feront que renforcer la détermination des forces locales de créer une quatrième université.

L'année 1991 sera le début de l'acte 3. Une année charnière à travers la présentation du plan Université 2000 et les décisions du comité interministériel d'aménagement du territoire. Ces propositions feront naître des dissensions de la part de certains acteurs politiques et académiques. Face à ses détracteurs, la pugnacité de ceux qui espéraient basculer d'un pôle universitaire à une université de plein exercice sera déterminante. Quel type d'université, quel périmètre géographique et quelles missions ? Le débat aboutira en 1994 avec l'annonce de création de l'Université de Bretagne-Sud.

Session 3 : Acteurs et recompositions

Les élus bretons, des acteurs centraux du système d'Enseignement supérieur et de recherche (ESR) depuis 1945.

François Prigent, Université Rennes 2, CERHIO (UMR CNRS 6258)

Lors de mes travaux de thèse sur les réseaux socialistes en Bretagne, j'ai réalisé une multiplicité d'entretiens oraux avec des élus (parlementaires, conseillers généraux et régionaux, maires) qui sont des acteurs importants de l'ESR en Bretagne. Sur les 60 entretiens effectués durant le projet HESRIB, une part concerne les élus socialistes (Edmond Monange, Bernard Poignant, Claude Saunier, François Giovannelli, Jean-Pierre Le Roch, Edmond Hervé, mais aussi anciens PSU comme Jacques de Certaine ou Paul Tréguer). Ces sources permettraient de saisir les visions et actions de/sur l'ESR pour ces acteurs politiques de la gauche bretonne, à comparer avec le personnel politique démocrate-chrétien ou conservateur.

En effet, la singularité bretonne, par rapport à l'échelle nationale, réside probablement dans le fait que ces acteurs politiques constituent la première génération d'élus systématiquement formés au sein de l'ESR. Leurs représentations et leur travail politique en la matière sont-ils une projection de leur parcours étudiant, de leur cursus universitaire, de leur passage au sein de l'ESR ? Quelle typologie peut-on dégager dans ces milieux d'élus universitaires². En quoi le poids des élus universitaires (cf. les deux tableaux ci-dessous) modifie-t-il les traditions politiques liant cité et université, à l'instar du cas rennais³, de Victor Basch à Edmond Hervé par exemple.

2 L'exemple socialiste identifie plusieurs ensembles. Parmi les sept enseignants du supérieur (un cinquième des parlementaires socialistes depuis 1908), selon des statuts évolutifs et variés (assistants, chargés de cours, IGEN), plus de la moitié des élus enseignent très peu, aspirés par les responsabilités politiques (Louis Le Penec, Jean-Yves Le Drian, Edmond Hervé, Jean-Michel Boucheron). Maître-auxiliaire, Patrick Rimbart devient maître de conférences puis professeur des universités. Ce cursus est similaire pour François Marc, investi dans les réseaux syndicaux universitaires. Collaborateur d'élus, Jean-Jacques Urvoas a le statut de maître de conférences, mais se consacre à ses mandats politiques (Marylise Lebranchu pourrait figurer dans ce corpus, même si ses activités d'enseignement restent mineures dans son parcours professionnel).

3 Avec les enjeux liés à la présidence de l'université, de Michel Denis à Jean-Emile Gombert en passant par Jean Mousnier.

Session 3 : Acteurs et recompositions

Les recompositions des territoires universitaires bretons : la singularité régionale à l'épreuve des injonctions nationales

Catherine Soldano, Université de Toulouse Jean Jaurès, CERTOP (UMR CNRS 5044)

La réorganisation des institutions académiques et le développement des politiques sélectives invitent à poser un regard neuf sur la construction de la carte universitaire. Le principe d'un aménagement équilibré des territoires qui a prévalu dans les décennies précédentes entre en tension avec la rationalisation de la carte scientifique autour de systèmes métropolitains d'excellence. Cette situation trouve une résonance particulière en région Bretagne dont la singularité réside dans une organisation maillée des sites d'enseignement supérieur et de recherche. En 2007, la constitution d'un PRES régional témoigne de la capacité d'influence des élus locaux et régionaux sur la structuration des intérêts académiques et la prise en compte de systèmes locaux d'enseignement supérieur et de recherche dans la nouvelle organisation universitaire. Sensiblement, la notion d'équilibre territorial versus égalité cède le pas à des équilibres territoriaux fondés sur des différences d'état, des principes de différenciation et de spécialisation. Dans la décennie actuelle, dispositifs d'excellence, regroupements et fusions concourent à la plus grande visibilité d'un nombre limité de grandes métropoles scientifiques et à l'internationalisation. La Bretagne entre dans le mouvement : élaboration d'un schéma régional, transformation du PRES en COMUE, projets de fusion des universités Rennaises et d'une COMUE interrégionale. Mais l'histoire d'un système d'action aussi complexe ne se décrète pas. Tensions dans la gouvernance universitaire et réformes territoriales redessinent des cadres stratégiques. Cette communication propose d'interroger les recompositions à l'œuvre à la lumière des (en)jeux institutionnels et d'éclairer les points de convergence et de divergence autour d'un modèle territorial à promouvoir. Une attention particulière sera portée à la place des « petits » sites universitaires mis au défi d'une approche rationnelle et pragmatique des politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

Table ronde « Les voies de la recomposition de l'ESR dans l'Ouest : des pôles européens à la COMUE UBL »

Animée par **André Lespagnol** avec la participation de **Alain Abécassis** (MESR), **Alain Even** (ancien président du CESER), **Armand Frémont** (géographe et ancien recteur), **Daniel Le Couédic** (Université de Bretagne occidentale) et **Yann Tanguy** (Université de Nantes).

Les tentatives de recomposition du paysage universitaire en Bretagne et dans l'Ouest 1990-2015

Esquisse de chronologie

1. **1990 : Dans le cadre du Plan U2000**, le Ministère lance la perspective de création de Pôles Européens dans les grandes métropoles universitaires régionales

- Décembre 1991 : Convention U 2000 pour la Bretagne : inscription du projet de Pôle Européen Rennes-Nantes.
- Automne 1992 : Réunion à Rennes des responsables universitaires de Rennes et de Nantes, avec les Recteurs et un représentant du Ministère.
- Pas de suite.

2. **1998-2001 : Création du Pôle Universitaire Européen de Rennes.**

- Novembre 1998 : note d'étape sur la création d'un Pôle Européen à Rennes, rédigée par A. Lespagnol, ancien Président de Rennes 2, à la demande des Présidents des 2 universités rennaises.
- 2000 : inscription de l'opération « Rennes – Pôle universitaire Européen », dans le volet « Enseignement Supérieur » du Contrat de Plan État-Région 2000-2006, (pour 10 millions de francs).
- Octobre 2001 : constitution du G.I.P. Europôle de Rennes, associant les 2 Universités, 2 Grandes Écoles (E.N.S.A.R., I.N.S.A.), Rennes-Métropole, le Département, la Région avec association ultérieure d'autres établissements.

3. **1999-2001 : Création de l'Université de Bretagne.**

- 15 Février 1999 : note technique de Philippe Grégoire, Directeur des Enseignements à la Région au Président de la Région Bretagne. « Pour une Université de Bretagne ».
- Mars 1999 : « Contribution des collectivités territoriales bretonnes pour le prochain Contrat de Plan État-Région : « Pour un développement ambitieux et coordonné de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » proposant le concept d' « Université de Bretagne ».
- 2000 : dans le programme « Poursuivre le développement universitaire breton » du C.P.E.R. 2000-2006 : inclusion d'une opération « Université de Bretagne », financée par la RÉGION, pour 40 millions de francs. (pour des équipements, réseau à haut débit, Université numérique, international)

- 29 Juin 2001 : décision de création de l'Association « Université de Bretagne » par les établissements fondateurs : les 4 Universités, la Conférence des Directeurs des Grandes Écoles de Bretagne, l'I.U.F.M., avec le Recteur et le président du conseil régional comme invités permanents,
4. **2001 : Création du R.U.O.A. (Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique)**, associant les Universités des Académies de Rennes, Nantes, Poitiers, avec son siège à Nantes.
- Extension du périmètre des PUR (Presses Universitaires de Rennes) et de leurs instances de gestion aux Universités du réseau
5. **Création du PRES « Université Européenne de Bretagne ».**
- Novembre 2005 : déclaration d'intention des Présidents d'Universités et Directeurs d'Écoles du site rennais : « vers la création d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur métropolitain.
 - Mars 2007 : labellisation par l'Etat (décret) du PRES « Université Européenne de Bretagne », rassemblant sur une base régionale les 4 Universités de l'Académie de Rennes et un certain nombre de grandes Écoles.
 - Avril 2008 : candidature du PRES U.E.B. à l'appel à projet du PLAN CAMPUS
 - Avril 2009 : obtention du label « CAMPUS PROMETTEUR » pour le projet d'Université numérique « UEB C@mpus (avec financement de 30 millions État)
6. **Décembre 2008 : Labellisation par l'État du PRES U.N.A.M.** regroupant sur une base régionale « Pays de Loire » les Universités de Nantes, Angers, Le Mans (et l'École Centrale de Nantes)
7. **Janvier 2011 : Candidature conjointe des PRES U.E.B. et U.N.A.M. au premier appel à projet « I.D.E.X. »** (Innovation campus Ouest) du Programme Investissements d'Avenir – Échec
8. **2014-2015 : projet de fusion entre les Universités de Rennes 1 et Rennes 2, suspendu en mars 2015.**
9. **2014-2015 : Dans le cadre de la Loi FIORASO de Juillet 2013, processus de création en cours d'une « COMUE »** (Communauté d'Universités et d'Établissements) « BRETAGNE - LOIRE », rassemblant les Universités et Grandes Écoles des deux Académies de Rennes et de Nantes.
10. **Février 2015 : Deuxième candidature portée par la future COMUE « Bretagne-Loire » au deuxième appel à projet IDEX - Échec**

Session 4 : Campus et écoles

Entre utopie et réalités. Le projet (1944) de campus universitaire unique en périphérie de Rennes, à Villejean, et les raisons de son abandon.

Matthieu Leprince, Université de Rennes 1, CREM (UMR CNRS 6211)

L'espace rennais est marqué, comme celui de nombreuses villes universitaires, par le développement de plusieurs campus périphériques nouveaux dans l'après-guerre. Cependant, une telle dispersion spatiale des implantations universitaires aurait pu ne pas voir le jour. En effet, un projet alternatif –le projet Wolff-Lefort- de campus universitaire unique à Villejean a été formalisé le 6 mai 1945 par l'architecte Georges Lefort, sur une idée attribuée au recteur Wolff de l'académie de Rennes. Ce projet de « centre universitaire » proposait de regrouper l'ensemble des facultés rennaises sur le « plateau » de Villejean-Pontchaillou, à proximité de l'hôpital dont la construction était déjà programmé en périphérie.

La communication présentera d'abord le projet, ses auteurs (le recteur Wolff et Georges Lefort, architecte), et les parties prenantes (la municipalité rennaise, dirigée par Yves Milon ; l'Etat, avec le ministère de l'éducation et le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme). On analysera ensuite les raisons de l'abandon de ce projet de campus périphérique unique : 1) l'opposition des Ecoles d'agriculture rennaises, déjà présentes à l'ouest rennais et dont les projets d'extension et de reconstruction sont contrariés par ce projet Wolff-Lefort de nouveau campus ; 2) les réticences de la Faculté de droit, qui réactive le projet de nouveau bâtiment établi dès 1942 par Yves Lemoine à proximité des logements étudiants de la rue de Fougères ; 3) les hésitations de la municipalité, tiraillée entre gestion des urgences de la reconstruction, volontarisme en faveur de l'université, réservation de zones croissantes au logement, maintien des étudiants au centre pour préserver la bourgeoisie logeuse et volonté d'équilibrer le territoire rennais ; 4) la stratégie de l'Etat, notamment celle, au sein du ministère de l'éducation, de puissants directeurs généraux tels Pierre Donzelot dont la priorité est de stimuler les constructions universitaires.

Session 4 : Campus et écoles

Le site de Ker Lann : genèse et naissance d'un campus atypique

Alain Charraud, inspecteur général honoraire de l'Insee, président du Conseil de l'Ensaï

Le campus de Ker Lann situé sur la commune de Bruz compte aujourd'hui 4 Grandes Ecoles : l'ex antenne de Cachan devenue Ecole normale supérieure de Rennes en 2014, l'ENSAI, l'ECAM-Rennes et l'EME, ainsi que 2 autres établissements d'enseignement supérieur (l'Institut catholique de Rennes et l'Ecole des Avocats du Grand Ouest). Son image de « campus technologique » est confortée par la présence de la « Faculté des Métiers » qui délivre des diplômes allant du CAP au master professionnel, ainsi que par une dizaine d'écoles professionnelles spécialisées (dont Ascoria pour les métiers du social, l'IHECF pour les experts comptables, l'institut d'ostéopathie, etc). Au total, un peu plus de 5000 étudiants ou élèves étaient présents sur le campus à la rentrée 2015. Sur les 165 hectares paysagés, dont une centaine sont aménagés, on trouve également 6 résidences universitaires, ainsi qu'un restaurant universitaire géré par le CROUS. Ker Lann est aussi une technopole, site de Rennes Atalante, qui abrite à ce titre une cinquantaine d'entreprises à vocation technologique et innovante, imbriquées au milieu des écoles et qui pour certaines collaborent avec elles. Même s'il en présente de façon évidente certains traits, Ker Lann n'est pas un campus universitaire comme un autre, comme cette description sommaire le montre, ne serait-ce que par l'absence quasi complète . . . des universités ! Il s'en éloigne encore plus par sa gouvernance, quand on sait qu'il constitue juridiquement une ZAC (zone d'aménagement concertée), gérée depuis sa création en juillet 1991 par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine (CG35), puis conjointement par le CG35 et Rennes Métropole (constitués en syndicat mixte depuis 2008), enfin par Rennes Métropole seule depuis le 1er janvier 2015. L'autre différence notable de Ker Lann avec des campus plus classiques, tels Beaulieu et Villejean notamment, est, depuis sa création, sa dimension technologique très marquée, y compris par la présence de l'ENS Rennes, lointaine petite fille de l'ENSET et qui d'ailleurs assume cette filiation en collaborant avec des entreprises du campus (par exemple au sein de l'Institut Maupertuis).

Enfin, à la différence de tous les autres établissements d'enseignement supérieurs rennais, concentrés au nord de Rennes et très près du centre ville, il est situé à près de 10 km au sud, conçu par la volonté même de ses créateurs pour vivre et se développer hors de la sphère urbaine, dans un environnement censé se suffire à lui-même, même si au fil du temps, il est devenu assez bien relié au centre ville des lignes de bus, des voies rapides et même une halte SNCF.

Comment a pu se constituer une telle structure d'enseignement supérieure, aussi originale, atypique, pour ne pas dire improbable ? Comment a-t-elle pu initialement survivre, puis se pérenniser et se développer à l'ombre des deux autres grands campus ? D'abord malgré eux, puis à côté d'eux et finalement de plus en plus souvent en collaboration avec eux. C'est à tenter de répondre à ces questions que s'emploie cette communication, en retraçant depuis le tournant des années 90 jusqu'à aujourd'hui, une brève histoire de la genèse, puis de la naissance et enfin de l'évolution de Ker Lann, en se centrant toutefois sur sa seule composante universitaire, et en n'abordant les autres composantes (écoles professionnelles, entreprises) que pour éclairer la première.

Notre travail s'appuie sur les interviews recueillis auprès de quelques uns des principaux acteurs à l'origine de Ker Lann :

Acteurs « politiques », c'est-à-dire placés dans des positions (élus, hauts fonctionnaires, responsables universitaires) qui les ont mis en situation d'influer sur le devenir du campus ; acteurs institutionnels, essentiellement en position de premiers présidents, directeurs ou responsables des principales écoles implantées sur le campus.

De l'analyse et de la confrontation de ces divers témoignages, nous espérons voir émerger les conditions de création d'un campus atypique, en décrivant les arrivées successives des établissements, replacés dans leur contexte temporel, local, régional et même national (par exemple l'objectif de doublement du nombre d'ingénieurs et le plan U2000, la décentralisation et les délocalisations). Nous avons essayé ainsi de mettre en lumière les facteurs favorables qui ont porté les diverses opérations, mais aussi les incompréhensions, les oppositions frontales, les tensions qu'elles ont suscitées.

Nous avons découpé notre intervention en plusieurs phases.

Dans la phase 1, « Genèse », nous montrons comment le campus, au tournant des années 90, est né d'une volonté du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, et singulièrement de Pierre Méhaignerie, qui en a été le président de 1982 à 2001. Cette assertion est revendiquée par lui-même et confirmée par tous nos interlocuteurs qui furent les principaux acteurs ou proches spectateurs de la naissance de Ker Lann.

Ces divers objectifs vont tout de suite heurter frontalement le monde universitaire (y compris au sein du CG35) ainsi que la ville de Rennes et le District, l'une et l'autre dirigés alors par la gauche avec à sa tête Edmond Hervé. La confrontation politique est donc au cœur de la naissance de Ker Lann, au sens noble du terme, dans la mesure où elle recouvre un double débat de fond : d'une part sur la réponse à apporter en termes d'offre universitaire face à la croissance alors explosive des effectifs étudiants, d'autre part sur deux conceptions divergentes de l'aménagement du territoire.

Face à cette double opposition, la naissance de Ker Lann avait toutes les raisons de ne pas se faire.

Comment s'est-elle produite malgré tout ?

La réponse fait l'objet de la phase 2 : « Naissance ». Il nous semble que c'est la synergie de 2 projets – d'une part Ker Lann en tant que campus porté et financé par le CG35 et d'autre part le projet d'Ecole Louis de Broglie porté par un groupe de polytechniciens catholiques issus du monde de l'industrie, qui les a aidés à exister l'un et l'autre. On parlerait aujourd'hui de « gagnant-gagnant ». Pour autant, on ne peut pas parler de concours de circonstances, car l'ambiance générale, depuis la tête de l'Etat jusqu'aux collectivités locales, était à la création d'établissements d'enseignement supérieur, notamment d'écoles d'ingénieurs, avec U2000 en toile de fond.

Phase 3 : « Pérennisation ». L'arrivée de l'Antenne de Cachan marque véritablement un tournant dans le développement du campus, car c'est une grande école publique, et l'une des plus prestigieuses. Du point de vue des promoteurs de Ker Lann, on peut même dire que c'est un « coup de maître » qui s'inscrit initialement dans le contexte des déconcentrations du gouvernement Cresson. Cette arrivée va « sécuriser

» définitivement l'existence du campus et contribuer à le légitimer. Dans cette arrivée, les connexions politiques et personnelles ont certes beaucoup joué, mais elles n'auraient pas suffi s'il ne s'était agi de contribuer à l'arrivée d'une école publique aussi prestigieuse: cette fois le lobby breton a joué à plein : instances politiques des deux bords, y compris cette fois la ville et le district, universités, et même le recteur. L'arrivée de l'Ensaï ensuite s'inscrit dans la même phase et présente beaucoup de similitudes : la nécessité pour l'INSEE de répondre à l'injonction de déconcentration, la cohérence d'une école publique d'ingénieurs sur le site d'un campus technologique, la concurrence territoriale avec d'autres villes, et enfin des connexions personnelles et le jeu groupé du lobby breton.

Session 4 : Campus et écoles

La création d'une antenne de l'ENS Cachan à Ker Lann en 1994

Florent Le Bot, Université d'Évry Val d'Essonne, IDHES Évry et Cachan (UMR CNRS 8533)

L'inauguration le 28 octobre 1994 d'une antenne de l'ENS de Cachan sur le site de Ker Lann, en banlieue de Rennes, préfigure à près de vingt ans de distance, sa transformation en une École normale supérieure de plein exercice, l'ENS Rennes, le 17 octobre 2013. Ce projet d'une nouvelle ENS répond à des besoins d'enseignement spécifiques, impliquant d'abord des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national et au sein même de la direction de l'ENS de Cachan. Il s'articule également à une vision de l'aménagement du territoire dans le cadre national, régional et local, voire également dans le contexte européen, impliquant des acteurs de la vie politique et économique concernés par ces différentes échelles d'intervention. Il s'inscrit explicitement dans le projet de création d'une nouvelle école normale supérieure qui met pourtant près de vingt ans à se concrétiser, sur des bases bien différentes que celles envisagées dans les années 1990.

Nous souhaitons répondre à une série d'interrogations dans cette communication afin d'éclairer le contexte, les conditions et l'horizon de cette création.

Le directeur de l'ENS de Cachan de 1988 à juillet 1994, Yves Malier s'est impliqué de manière importante dans ce projet. Quels en étaient les enjeux pour l'ENS ? Rappelons que Cachan était devenue une ENS statutairement comparable aux autres ENS par un décret de 1985. L'installation d'une antenne de l'École en région s'inscrit donc dans une dynamique neuve pour Cachan. Elle passe par un dialogue avec ses tuteurs, dont certaines se montrent réticentes (c'est le cas notamment de Bernard Decomps à la direction de la recherche, qui aura pourtant à assumer cette décision, succédant à Yves Malier à l'été 1994). Elle s'inscrit également dans un contexte de délocalisation d'autres institutions parisiennes (comme l'ENA à Strasbourg par exemple).

Dans quelles circonstances, le site de Ker Lann a-t-il été retenu parmi d'autres sites en France ? Il s'agit là d'étudier l'intervention de toute une série d'acteurs qui vont se montrer décisifs en la matière, à commencer par Pierre Méhaignerie alors ministre de la Justice. D'autres noms, d'autres niveaux d'intervention seront pris en compte, par exemple celui de Pierre Lostis membre du cabinet de François Fillon à l'enseignement supérieur, avant qu'il devienne Recteur de l'Académie de Rennes ou encore celui Edmond Hervé, le rival politique de Méhaignerie au niveau de l'agglomération, président du district et maire de Rennes. Au-delà de l'intervention d'acteurs favorables à la Bretagne et au Grand ouest (les positions de la DATAR en la matière seront à examiner), il faut également prendre en considération l'engagement financier du Conseil général d'Ille-et-Vilaine qui est sans doute décisif dans le choix de cette localisation. Ce moment d'installation s'inscrit dans une séquence spécifique de la décentralisation qui offre aux conseils généraux des moyens financiers et des capacités d'intervention en matière d'enseignement supérieur qu'ils perdront ensuite au profit des régions.

Il s'agit également d'examiner la structuration de l'établissement d'origine autour d'abord du génie méca-

nique, du génie électrique et de l'économie et gestion. À quels besoins répond-t-elle ? À des spécificités de l'économie régionale ? À des demandes particulières de certains secteurs de l'économie nationale ? À des ambitions propres à l'ENS de Cachan, la maison mère ? Cette partie sera l'occasion de réfléchir à l'insertion de cette antenne dans son environnement immédiat, aussi bien sur le campus de Ker Lann (avec la présence d'un opérateur privé, Educinvest, dont le rôle sera à clarifier), qu'en relation avec des établissements importants de l'agglomération rennaise comme Citroën.

Finalement, pourquoi faut-il attendre 2013, pour que le projet initial de transformation en une ENS de plein exercice se concrétise ?

Cette histoire s'inscrit à la fois dans une histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche (technique, pourrait-on préciser), dans une histoire des politiques publiques, des politiques d'aménagement du territoire et des politiques de déconcentration/décentralisation ; elle rejoint également des préoccupations d'histoire économique et industrielle.

Session 4 : Campus et écoles

Déploiement des Ecoles d'ingénieurs en Bretagne dans le secteur Télécom / Numérique (1960-2015)

Jean-Yves Merrien, Armorhistel et **Philippe Dupuis**, CNET Lannion

La vocation électronique de la Bretagne a été décrétée en 1961 par la commission électronique du Plan (COPEP), sur l'impulsion des PTT et des Armées, avec le soutien du Président du Celib R. Pleven. Au moment où le CNET s'installait à Lannion, le plus grand défi à relever pour concrétiser cette vocation électronique a été celui de la formation d'électroniciens. Dans un premier temps l'ENIB à Brest (1961) et l'INSA à Rennes (1964) ouvrent leurs portes. Puis c'est au tour des IUT de Rennes et Lannion (1969-70), de Supélec et de l'ESEAT, premières composantes du campus Beaulieu Est, et de l'ENST Bretagne (1977) dans la Technopole de Brest Iroise. Des universitaires militants politiques (M. Phlipponneau, C. Champaud, E. Hervé...) soutiennent cette dynamique et le mathématicien M. Métivier fonde l'Irisa en 1975. Enfin l'Université de Rennes 1 se dote tardivement de l'ENSSAT à Lannion (1986) et de l'IFSIC à Rennes (1991), qui deviendra l'ESIR.

Le CNET et le CCETT, centres de recherche de France Télécom, ont été les moteurs de l'innovation en Bretagne : première numérisation d'un réseau téléphonique (1972), Minitel, réseaux ATM, numérisation des images (MPEG), communications optiques à très haut débit. Ils ont multiplié les partenariats avec l'ESR de Bretagne, notamment en détachant des chercheurs comme enseignants et en contribuant aux formations de 3ème cycle. La privatisation de France Télécom est effective en 1997. Une trentaine de chercheurs, pour une bonne part provenant de Lannion et souhaitant rester dans la recherche publique, est venue renforcer l'ESR de Bretagne, fréquemment avec des équipements de leurs laboratoires.

Le mouvement de création d'Ecoles supérieures ne s'arrête pas : Isen Brest, Ecam et ENS dans le campus de Bruz, ENSIBS (2007) dans le Morbihan et la transformation de l'Ensieta en Ensta à Brest. Dans ce secteur Télécom/numérique une douzaine d'Ecoles forme en Bretagne un vrai réseau de formation couplé notamment via le Pôle Images et Réseaux, le Pôle Mer, l'IRT B-com et Photonics Bretagne à la fois aux grandes entreprises internationales et aux PME innovantes.

Session 5 : Développement et spécialisations de la recherche

L'ISTPM et le CNEXO : présence en Bretagne et fusion

Gilles Chatry, IFREMER

Dès le démarrage de l'océanographie et des sciences liées à la pêche et aux cultures marines, au milieu du XIX^{ème} siècle, la Bretagne est la première région impactée. L'inspecteur général de la pêche côtière maritime, Victor Coste, dont la responsabilité s'étend à toutes les côtes de France, réalise une partie importante de son œuvre en Bretagne. Il s'en suit la création d'une première station marine à Concarneau, puis d'une autre à Roscoff, due au professeur Lacaze-Duthiers.

A la fin du XIX^{ème} et au tout début du XX^{ème} siècle, quand un premier réseau de naturalistes est formé autour de Paul Fabre-Domergue, deux d'entre eux sont basés en Bretagne : Edouard Le Danois à Roscoff, Guérin-Ganivet à Concarneau. Plus tard, le contrôle sanitaire de l'OSTPM couvre toutes les côtes bretonnes. De nombreux laboratoires et de nombreuses inspections sont installés comme à Saint-Servan, Brest, Concarneau, Lorient, Auray.

Le développement de la recherche scientifique et technique par le Général de Gaulle conduit à la création du CNEXO et d'un centre pluridisciplinaire à Brest en 1968. La fusion de l'ISTPM, héritier en 1953 de l'OSTPM, avec le CNEXO, consolide une implantation déjà forte des deux organismes en Bretagne. La communication proposée, à un moment où l'Ifremer est sur le point de recentrer son organisation à Brest, s'articule autour de cette fusion, déterminante dans l'histoire des sciences marines en France et fédératrice pour la Bretagne. Des entretiens avec les acteurs majeurs éclairent sur les coulisses de la fusion et les objectifs poursuivis. Les implications pour la région Bretagne sont également exposées.

A partir de 1967, le CNEXO connaît un formidable développement dans les domaines de la biologie, des géosciences et des technologies marines. Il profite des bases solides érigées avant lui par le COMEXO dès la fin des années 1950 avec la construction du navire océanographique Jean Charcot et d'une soucoupe plongeante, façon Cousteau, CYANA. Les investigations jusqu'à une profondeur de 3000 mètres sont alors possibles qui emmènent les scientifiques sur les sources hydrothermales découvertes dans les océans Atlantique et Pacifique.

La fusion, en 1984, concerne les personnels dont le nombre dépasse alors le millier. Les deux centres de métropole et leurs stations rattachées situés en Bretagne représentent les deux tiers de l'effectif de l'organisme. Les spécialités de l'ISTPM en matière de pêche, d'aquaculture et de contrôle des coquillages, produits et sous-produits de la pêche, s'ajoutent à celles du CNEXO citées plus haut. Tout concourt à faire du nouvel organisme, l'Ifremer, un des instituts de recherche marine les plus intégrés en Europe et dans le monde. Le nouvel organisme est doté d'une couverture quasi-totale de la côte métropolitaine et ultramarine.

Des pans entiers de la recherche océanologique sont basés en Bretagne depuis les années 1970 comme les géosciences marines, l'exploration des grands fonds marins, les énergies marines, les recherches liées au climat. Dans d'autres domaines, les équipes présentes en Bretagne ont eu un effet moteur pour les autres

régions comme en aquaculture, biologie, technologies marines, environnement marin, pêche et cultures marines, étude des engins de pêche. Dans bien des cas, des collaborations se sont nouées avec les stations marines, l'Université de Bretagne Occidentale, les organismes de recherche en Bretagne. L'existence d'un tel pôle de recherche a généré des formations en sciences marines, DEA, doctorats, et stimulé les initiatives dans le domaine de l'océanologie.

Session 5 : Développement et spécialisations de la recherche

Approche systémique des années 1966 - 1967 en Bretagne : des années décisives pour le développement à Brest de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences et techniques de la mer

Hervé Ferrière et Sylvain Laubé, Université de Bretagne occidentale, CFV (EA 1161)

Durant les années 1966-1967, le choix de Brest comme site d'implantation du nouveau centre de l'océanographie française peut paraître évident. La construction du premier établissement maritime du CNEXO ne se fait pourtant pas sans débat ni lutte d'influence entre tous les acteurs impliqués. Évident pour rééquilibrer l'enseignement et la recherche en océanographie vers la façade Atlantique, ce choix est pourtant problématique car il démontre la main mise de Paris, de l'État gaulliste, de la Marine et des industries du pétrole, autrement dit des aspects géostratégiques et économiques sur le domaine. Mais il s'inscrit aussi dans une logique locale des chercheurs et élus de Brest. Mais pour mieux saisir les stratégies des acteurs, nous devons retrouver la complexité des différents niveaux de contextes pertinents. L'approche systémique nous semble particulièrement adaptée car elle permet de considérer l'implantation du CNEXO et de la faculté de sciences brestoise comme le résultat d'une nouvelle vision des sciences de l'océan et d'une stratégie d'insertion d'un nouveau macrosystème technoscientifique dans un macrosystème militaro-industriel existant depuis le XVII^e siècle. Nous verrons alors qu'un large faisceau de choix politiques, de contraintes diverses et de savoirs scientifiques, s'est mêlé à des décisions prises par des scientifiques locaux et des conseillers ministériels pour finalement aboutir au développement, à la pointe bretonne, d'un des principaux centres français des sciences et techniques de la mer.

Session 5 : Développement et spécialisations de la recherche

Des laboratoires et des pratiques scientifiques au service de l'économie productive des villes moyennes ? Structuration de spécialités scientifiques et recomposition de la demande sociale à l'échelle des agglomérations de Quimper (Finistère) et Fougères (Ille-et-Vilaine).

Josselin Tallec, Université J-F. Champollion – Albi, LISST-CIEU (UMR CNRS 5193)

Si la contribution des activités scientifiques au développement de l'économie productive est désormais placée au centre de l'agenda programmatique des politiques industrielles, ces orientations, agencées autour d'initiatives telles que la politique des pôles de compétitivité, concentrent généralement leur attention sur les grandes villes et métropoles du territoire hexagonal. Sur le temps long de la structuration de la carte scientifique de la Région Bretagne, nous pouvons faire état d'une certaine singularité régionale où des acteurs institutionnels issus du monde industriel et politique ont contribué au déploiement de structures scientifiques dans plusieurs villes petites et moyennes (Concarneau, Fougères, Lannion, Lorient, Ploufragan, Quimper, Roscoff etc.).

Adossées à des activités d'enseignement (l'IUT de Quimper et l'activité de recherche en microbiologie à destination de l'industrie agroalimentaire) ou orientées vers la construction de réponses à un agenda centré sur la régulation technique d'une filière industrielle (Fougères et la création du Laboratoire National du Médicament Vétérinaire), la définition et la genèse de ces institutions sont autant de réponses données à une demande sociale multi-niveaux (locale, régionale, nationale mais également européenne) oscillant entre la modernisation et l'accompagnement de bases productives non exclusivement locales.

Ainsi, les échelles géographiques de l'entraînement des structures scientifiques se révèlent subordonnées à des relations mouvantes vis-à-vis du « local » illustrant une recomposition plus générale des ressources cognitives et matérielles mobilisées par les activités industrielles. Cette double « relation de dépendance » des institutions, pratiques et spécialités scientifiques se retrouve alors inscrite dans les trajectoires individuelles des acteurs scientifiques, industriels et de leurs champs d'activités (approfondissement des connaissances, recompositions de la demande etc.).

Nous mettons donc en perspective le rôle des relations sociales et des différentes ressources qui participent à la structuration de « sphères locales d'activités scientifiques », opératrices d'échelles, pouvant contribuer à recomposer la trajectoire relationnelle et productive des villes moyennes.

Session 5 : Développement et spécialisations de la recherche

Le processus de déconcentration et de rééquilibrage de la carte de la recherche dans les années 1990 : le cas de la Bretagne

Guy BAUELLE, Université Rennes 2, ESO (UMR CNRS 6590)

Bertrand MORO, Université Rennes 2, MSHB (USR 3549)

La communication vise à présenter le processus de déconcentration des centres de recherche au profit de la Bretagne des années 1960 aux années 2000.

Dès 1964-65, dans le cadre de la préparation du Ve Plan, les premières analyses sur la répartition spatiale du potentiel de recherche en France montrent le double déséquilibre, l'un classique, entre région parisienne et Province, l'autre, plus inattendu, entre France de l'Est (au-delà d'une ligne Strasbourg-Toulouse) et France de l'Ouest. De premières velléités de rééquilibrage se font alors jour en faveur de Rennes et Nantes, désignées « métropoles de Recherche », avec la création du CNEXO et les premières associations de laboratoires au CNRS, avec cependant des limites que l'on peut mesurer pour la Bretagne grâce à l'état des lieux dressé en 1991 dans les Livres blancs de l'époque.

Une relance de la politique de déconcentration et de rééquilibrage de la recherche à l'échelle nationale est initiée dans les années 1990 par les gouvernements Rocard et Cresson et prolongée sous Balladur, sur un mode volontariste « étatique » dont on peut se demander quelle est la part de continuité ou de rupture par rapport aux années 1960, dans le cadre des procédures de type CIAT coordonnées par la DATAR.

La question est de savoir comment la relance de la « délocalisation » d'emplois administratifs sous le gouvernement Cresson, qui se traduit en particulier par des délocalisations de Grandes Ecoles dont profite particulièrement la Bretagne, s'articule avec la mise en œuvre de procédures spécifiques pour la recherche, notamment à travers le Livre Blanc lancé par Hubert Curien et les Schémas prévisionnels de localisation d'équipes de recherche. De même il s'agit d'évaluer dans quelle mesure les Schémas Régionaux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lancés par la DATAR sous le Gouvernement Pasqua s'inscrivent dans cette perspective de soulager la région Ile-de-France. On tâche de montrer le possible lien avec la politique immobilière de cession des biens de l'Etat situés à Paris impulsée par France Domaine dans les années 1990.

On examine enfin quelle a été la mise en œuvre effective de ces politiques en Bretagne (cf. orientations du Livre Blanc Régional) et leur impact pour la région en termes de relocalisation de structures (cf. l'Institut Polaire) et d'équipes, en termes quantitatifs et qualitatifs (spécialisations), sans négliger les limites éventuelles de ce processus de déconcentration.

